

De plus, les inspections, comme les autres services, souffrent d'une sous-qualification du personnel aggravée par l'inexistence de guides de travail et de normes d'évaluation, notamment pour les assujettis au régime d'évaluation administrative.

Le personnel mis à la disposition des inspections est également jugé insuffisant en nombre. La Cour, tout en soulignant l'absence de normes, a relevé à ce sujet certaines divergences dans la répartition. Ainsi à l'inspection de Sidi-M'hamed (Alger), il a été recensé un (01) agent pour mille cent (1.100) contribuables, Bejaia. un (01) pour cinq cents (500) et El Oued un (01) pour trois cent cinquante (350).

Selon l'étude du ministère des finances susvisée, la moyenne par agent serait, en Algérie, de trois cents (300) contribuables contre cent (100) en France et en Belgique.

Il convient d'ajouter à ces insuffisances le faible niveau d'intervention du contrôle de gestion exercé par des services de la tutelle ; certaines inspections comme celle de Sidi M'hamed n'ayant fait l'objet d'aucune vérification.

Cette situation n'a pas manqué d'avoir des répercussions négatives sur la maîtrise de la matière imposable. C'est ainsi que la Cour a constaté, dans l'ensemble des inspections contrôlées à travers le territoire national, une minoration flagrante du chiffre d'affaires déclaré dans des proportions telles que le bénéfice imposable qui en résulte revêt un caractère symbolique.

3-Les lacunes dans le recouvrement

A travers l'analyse des résultats comptables et de la gestion des services de la perception contrôlés (une trentaine de recettes), il peut être affirmé que les structures de recouvrement présentent de nombreuses anomalies et insuffisances qui ne sont pas sans incidence sur le niveau des recouvrements et la qualité de la gestion.

Ainsi et selon les données fournies par la DGI et pour la période 1989 à 1992, le taux moyen d'apurement des rôles n'a été que 67% avec une régression continue de 71% en 1989 à 51% en 1992.

Pour certaines directions de wilaya, les taux enregistrés sont nettement en deçà de cette moyenne: Alger- centre 23%, Blida 38%, Mascara 49%.

Cette situation a eu pour effet de gonfler le montant des restes à recouvrer après la 4ème année, estimés, au 31 décembre 1992 à 22 milliards de DA .

Ces résultats sont imputables à des contraintes externes résultant en particulier:

. d'une mauvaise répartition des effectifs: le service "poursuites" par exemple n'est généralement doté que d'un ou deux agents et la Cour a observé l'absence quasi-totale de l'action coercitive;

.de l'insuffisance tant en qualité qu'en nombre de l'effectif: des matières essentielles telles la comptabilité du Trésor ou les procédures de poursuites sont loin d'être maîtrisées, la gestion comptable en est directement affectée;

.de l'utilisation de méthodes de gestion archaïques : exécution manuelle de l'ensemble des opérations entraînant un retard considérable dans la passation des écritures comptables par utilisation abusive des comptes de consignation;